



## L'ACTUALITÉ

# LE DYNAMISME DE L'EMPLOI DEMEURE MALGRÉ LES TENSIONS SUR LES PRIX

**Quelle situation paradoxale : les entreprises artisanales du bâtiment croulent sous les commandes et n'ont pas assez de personnel pour faire face, mais les difficultés d'approvisionnement et la flambée des prix pourraient tout remettre en cause.**

Après le coup d'arrêt de l'année 2020 du fait de la crise sanitaire, les entreprises artisanales du bâtiment ont retrouvé toute leur vigueur et même bien davantage. L'an dernier, tous secteurs confondus, la croissance a atteint 7 %, un niveau historique. L'emploi en a été immédiatement impacté. Partout le chômage a reculé très fortement et l'intérim a atteint des sommets. 650 000 créations nettes d'emplois ont été enregistrées l'an dernier tous secteurs confondus. Sans compter les 718 000 contrats d'apprentissage signés en 2021.

On rappellera ici que, d'une manière générale, ce sont les entreprises de moins de 50 salariés qui forment les apprentis (66 % des 718 000 contrats), y compris dans le bâtiment (78 % des apprentis formés dans la branche le sont par les entreprises de moins de 10 salariés), ce qui n'est pas rien quand on sait qu'environ 70 % des jeunes ainsi formés trouvent un emploi dans les 6 mois qui suivent leur formation.

En plus des apprentis, les petites entreprises du bâtiment ont réussi à créer 19 000 emplois en pleine crise en 2020 et 26 000 de plus en 2021. Le tiers des entreprises artisanales du bâtiment a cherché à embaucher fin 2021 mais seulement la moitié a réussi à le faire (55 %).

Les difficultés de recrutement, endémiques, deviennent criantes quand l'activité bat son plein.

**3 millions**  
de projets de recrutement  
sont enregistrés pour 2022  
malgré l'inflation  
et la guerre en Ukraine,  
soit **12 %** d'intentions  
d'embauche de plus  
que l'an dernier.

L'État se met à rêver du plein emploi. Il mobilise les services de Pôle Emploi pour remettre en activité les demandeurs d'emploi de longue durée, former les chômeurs afin de les orienter vers les métiers qui offrent des opportunités, et faciliter les reconversions. Dans le même objectif, le Ministère du Travail a mis en place un réseau de "délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles".

Ces 120 personnes installées dans les régions et les départements ont vocation à accompagner les entreprises et les salariés dans les transitions professionnelles, l'objectif étant autant de répondre aux besoins de

recrutement des entreprises que de préserver les emplois et les compétences localement. Investir massivement dans la formation est d'ailleurs la recommandation principale du CESE dans l'avis qu'il a voté sur les métiers en tension. Le CESE considère en effet, qu'hormis les problématiques d'attractivité des métiers dont les branches doivent se saisir, les solutions aux difficultés de recrutement sont à rechercher sur le long terme et dans la prospective en prenant en considération les évolutions profondes des métiers afin d'adapter les formations aux compétences attendues demain. Et bien sûr, la généralisation du numérique et les impératifs écologiques doivent y trouver largement leur place.

Le CESE rejoint par ailleurs l'État dans la nécessité de mieux organiser l'accès à l'emploi dans les territoires, qu'il s'agisse du conseil apporté aux entreprises, des aides au recrutement des demandeurs d'emploi ou encore du recours à l'alternance, plaidant pour que tous les acteurs locaux renforcent leur complémentarité afin d'agir avec plus d'efficacité directement dans les bassins d'emplois. Trouver des solutions au cas par cas, territoire par territoire, est aussi l'objectif de la convention que la CAPEB a signée avec Pôle Emploi et qui a déjà été déclinée dans plusieurs régions ou départements.

## SOCIAL

# DFS : LA CAPEB EN VOIE D'ABOUTIR À UNE SOLUTION

On rappellera ici que les conditions posées par le BOSS pour l'application de la DFS rendent cette Déclaration Forfaitaire Spécifique inapplicable en pratique par les entreprises (voir notre information précédente à ce sujet). 12 000 de nos entreprises adhérentes sont concernées par le problème.

La CAPEB a donc pris l'initiative d'alerter le Ministre des Comptes publics dès le mois de mai 2021 et a, depuis, multiplié les contacts avec l'administration pour trouver une solution. Elle s'est heurtée à chaque fois au refus catégorique de l'administration de revenir sur les nouvelles modalités d'application de la DFS. Avec la FFB et la FNTP, nous avons alerté le Ministre Olivier Dussopt sur la nécessité de trouver rapidement une solution durable et sécurisée pour les entreprises. Un dispositif de sortie progressive de la DFS ayant

été admis pour le secteur de la propreté, nous avons revendiqué le droit, pour nos entreprises, de bénéficier d'un mécanisme similaire.

Deux réunions se sont tenues avec le conseiller en charge des comptes sociaux, des membres de la Direction de la sécurité sociale et l'URSSAF et ont abouti à un accord verbal sur une extinction progressive de la déduction forfaitaire spécifique pour les secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics à l'instar de ce qui a été organisé pour le secteur de la propreté assortie d'une sécurisation



des règles applicables aux entreprises de nos secteurs professionnels.

Dans ce cadre, avec les deux autres organisations patronales, nous avons signé [un courrier à l'attention du Ministre Dussopt](#) pour lui demander de formaliser cet accord en le spécifiant officiellement aux organisations patronales et à l'URSSAF et en publiant le nouveau dispositif dans le BOSS. Nous attendons désormais une confirmation écrite du Ministre et faisons en sorte que le sujet soit résolu avant la fin des élections présidentielles.

## ÉCONOMIE

### → VOUS AVEZ JUSQU'AU 30 JUIN POUR SOUSCRIRE UN « PGE RÉSILIENCE »

C'est le dernier né des PGE que le Gouvernement a ouvert depuis le 8 avril aux entreprises qui en ont besoin. Quelles sont-elles ?

Ce sont les entreprises impactées par la guerre en Ukraine soit parce qu'elles commercent avec ce pays soit parce qu'elles sont touchées indirectement par la hausse des coûts de leurs intrants qu'il s'agisse de matières premières ou d'énergie, ou encore par des difficultés d'approvisionnement.

Pour en bénéficier, l'entreprise devra déclarer à sa banque que sa trésorerie est pénalisée pour l'une de ces raisons. Son secteur, sa taille ou son statut n'auront aucune importance pour la banque qui arrêtera sa réponse au cas par cas en fonction de la santé financière de l'entreprise.

Nos petites entreprises du bâtiment peuvent donc être clairement concernées par ce nouveau prêt qui couvrira jusqu'à 15 % de leur chiffre d'affaires moyen sur les trois derniers exercices. Les modalités de remboursement de ce PGE sont les mêmes que celles prévues pour le PGE classique, également disponible jusqu'au 30 juin.

On notera que la moitié des 700 000 entreprises qui ont souscrit un PGE (soit 143 Mds d'encours au total) l'ont déjà remboursé ou commencé à le rembourser.

[En savoir plus sur ARTUR.](#)



### → TROU D'AIR SUR LES CEE ET LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : LA CAPEB ALERTE LE PREMIER MINISTRE

Le marché des certificats d'économies d'énergie est en berne. Les obligés disposent de stocks non encore épuisés de CEE de l'an dernier et ne sont donc pas incités à soutenir des opérations coups de pouce. De fait, la plupart d'entre eux y ont mis fin.

La disparition de certains coups de pouce va se conjuguer, le 1<sup>er</sup> mai prochain, avec une diminution de la valorisation des fiches « isolation » ce qui a d'ailleurs suscité de nombreuses alertes des acteurs de cette filière, ces derniers affirmant que le nombre de leurs chantiers a chuté de 75 % depuis le début de l'année. La Ministre de l'Écologie a déclaré que cette situation devrait se

résorber...avec le temps. C'est cette absence de réaction, et surtout de décision de l'État pour relever le niveau des obligations des obligés, qui a conduit plusieurs organisations du bâtiment à publier une lettre ouverte dans la presse.

La CAPEB n'a pas souhaité s'y associer pour plusieurs raisons au premier rang desquelles figure le fait que la filière chauffage n'y est pas incluse, alors qu'elle est complètement concernée par cette problématique, mais également au regard des signataires eux-mêmes et du volume d'obligations additionnel qu'ils exigent. La CAPEB a donc préféré alerter elle-même le Premier ministre sur les risques qu'il y aurait à laisser perdurer

cette situation sans rien faire mais sans fixer, pour autant, le niveau d'obligations complémentaires pour les obligés sur la 5<sup>e</sup> période. ([voir ici](#)).

Il y a urgence, en effet, à adapter le dispositif des certificats d'économies d'énergie pour soutenir le cours des certificats et pour inciter les obligés à relancer des opérations coups de pouce. À défaut, les ménages seront de plus en plus nombreux à renoncer à la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique et les plus modestes seront incapables de les engager, la baisse des primes augmentant mécaniquement leur reste à charge. Si l'État veut atteindre ses objectifs, il doit réagir et vite !





## ÉCONOMIE

### → LA 1<sup>ÈRE</sup> JOURNÉE NUMÉRIQUE DE LA CAPEB S'EST TENUE LE 12 AVRIL

Le groupe numérique de la CAPEB existe maintenant depuis plusieurs années mais jamais il n'avait été à l'origine d'une grande journée ouverte à tous et dédiée aux outils numériques. Cette journée a été proposée ce 12 avril en format mixant le présentiel et la visioconférence pour ceux qui ne pouvaient se déplacer.

Sous l'égide du vice-président en charge des questions économiques, David Morales, les participants ont tout d'abord pris connaissance des travaux auxquels la CAPEB participe depuis plusieurs années pour faire en sorte que l'usage du numérique ne soit pas l'apanage des seules grandes entreprises et que les plus petites d'entre elles puissent, elles aussi, se l'approprier.

Qu'il s'agisse de répondre aux enjeux climatiques, de satisfaire aux exigences de la RE2020, d'assurer la continuité de son activité

malgré les crises sanitaires ou les difficultés d'approvisionnement, ou encore de recruter un personnel correspondant à ses besoins, le numérique est clairement un outil utile et facilitant.

C'est dans cet esprit que la CAPEB a participé aux travaux du PTNB (Plan Transition Numérique Bâtiment) puis à ceux du Plan BIM 2022 qui ont été reconduits. Plusieurs expérimentations ont été menées dans ce cadre et ont été présentées aux participants ce 12 avril afin qu'ils puissent mesurer les apports



du numériques dans un projet de construction intégrant des petites entreprises.

Un retour d'expérience a également été proposé sur le DCE numérique et sa mise en œuvre avec des entreprises adhérentes à la CAPEB.

Une étude de cas sur la manière de répondre à un appel d'offres numérique a également été proposée aux participants leur permettant de découvrir des plateformes, des visionneuses, des logiciels métiers, simples et accessibles à tous.

## LOBBYING

### → PRIX ET APPROVISIONNEMENT : NOTRE ACTION SE POURSUIT

Dans le cadre de nos démarches auprès des industriels, fabricants et distributeurs de matériaux pour les amener à adopter des pratiques plus solidaires à l'égard des entreprises, le groupe Saint-Gobain Distribution a répondu favorablement, annonçant plusieurs mesures précises et notamment, des devis valables un mois et des hausses de prix uniquement le 1<sup>er</sup> de chaque mois, pour une première période de 3 mois (mais en dehors toutefois des produits qui font l'objet d'un cours comme les métaux). Il prévoit également de prévenir plus en amont des hausses à venir, en dotant ses équipes commerciales d'informations sur les variations à venir et sur les tensions potentielles en termes d'approvisionnement ([voir le courrier ici](#)).

Pour mémoire, les enseignes du groupe concernées sont Point P, Cédéo, Clim+, CDL, Plateforme du Bâtiment, PUM, Dispano-Panofrance, SFIC, Asturienne. La confédération poursuit évidemment ses contacts pour tenter de

mobiliser le maximum de partenaires industriels et négociants de la CAPEB et de Béranger Développement pour signer une déclaration commune comportant des engagements de bonnes pratiques. Force est de constater qu'il peut y avoir des différences notables entre les déclarations orales et les engagements écrits, toujours plus difficiles à prendre ! Mais nous ne désespérons pas.

De leur côté, de nombreuses CAPEB départementales ont alerté leurs parlementaires et/ou ont organisé des conférences de presse et/ou ont pris des initiatives au travers de *Lettres ouvertes* et/ou obtenu des articles dans la PQR pour alerter sur la situation extrêmement complexe à laquelle sont confrontées les entreprises.

Pour sa part, le Premier ministre a adressé une circulaire aux Préfets pour leur transmettre des recommandations en matière d'exécution des contrats de la commande publique et des circonstances dans lesquelles ils peuvent

être modifiés en raison de la hausse des prix actuelle : application de la théorie de l'imprévision aux contrats administratifs avec versement d'une éventuelle indemnité au cocontractant de la personne publique ; gel des pénalités contractuelles dans l'exécution des contrats de la commande publique ; insertion d'une clause de révision des prix dans tous les contrats à venir ; traitement de difficultés analogues dans les contrats de droit privé.

Les Préfets sont invités à faire immédiatement connaître ces signaux aux Collectivités et à leurs établissements publics. Enfin, la CAPEB devrait signer une déclaration commune, établie dans le cadre du comité de crise mise en place par les pouvoirs publics, avec les principaux acteurs de la filière. Évidemment, cette autre déclaration commune est moins engageante que celle que nous demandons à nos partenaires de signer. Pour autant, et même si nous ne pouvons que regretter la *timidité* de certains engagements, il nous a semblé impossible de ne pas nous y associer.



## MÉTIERS

### → SERRURERIE MÉTALLERIE : BRUNO HATTON RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DE L'UNA

Le Président et les conseillers professionnels de l'UNA Serrurerie Métallerie se sont réunis le 8 avril.



À cette occasion, ils ont pris connaissance des travaux et des objectifs du groupe patrimoine de la CAPEB et ont désigné un référent de l'UNA pour y participer.

Ce sont ensuite les questions de formation qui ont été examinées et en particulier le déploiement du CQP Fabricant Installateur d'ouvrages métalliques du bâtiment.

Après avoir fait un point sur les partenaires de la filière (Dierre France, AtlanteM du groupe

Herige et Media Softs), ils ont travaillé à la préparation des Journées Professionnelles de la Construction.

Pour finir, ils ont passé en revue les dossiers techniques en cours et notamment, la révision du NF P01-012 sur les garde-corps, et du NF DTU 36.5 sur les fenêtres et portes extérieures et enfin les fiches d'autocontrôle du programme PROFEEL.



## CESE

Le Président Jean-Christophe Repon participait cette semaine aux travaux de la plénière du CESE qui examinait mardi le projet d'avis « Comment construire une Europe de la santé ? » et mercredi, le projet d'avis « Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français mis au défi des risques systémiques ». Puis, dans le cadre de la Commission Travail et Emploi, il a participé à l'audition de Xavier Ragot, Président de l'OFCE.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Président confédéral a pu échanger cette semaine avec les 4 intervenants que nous avons sollicités pour débattre dans le cadre de notre congrès qui portera sur le thème « Résister aux crises et profiter des opportunités : comment l'artisanat du bâtiment peut construire un avenir durable. ».

## PARITARISME

Ce 14 avril devait voir la concrétisation d'une dizaine de réunions paritaires en vue de refondre et de moderniser le paritarisme. Les partenaires sociaux de l'interprofession ont, en effet, abouti à un accord. Cet ANI (Accord National Interprofessionnel) est donc ouvert à la signature.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le Conseil d'administration se tenait ce jeudi pour préparer l'Assemblée générale, mais aussi pour faire un point sur les hausses de prix et les actions syndicales conduites par le Réseau CAPEB, pour procéder à un éventuel changement du Règlement intérieur, examiner le projet de convention qui sera signé entre l'OPPBTP, l'IRIS-ST, la CNATP et la CAPEB lors de l'Assemblée générale, examiner aussi les demandes formulées auprès du FDR, entre autres.

## RÉSEAU

Le Président confédéral avait prévu de terminer sa semaine syndicale dans le Morbihan où Étienne Champagne, le Président de la CAPEB départementale l'avait convié.

## MÉTIERS

### → LES FICHES DE SOLUTIONS TECHNIQUES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES DIFFÉRENTS TYPES DE BÂTI

Les travaux réalisés dans le cadre du programme PROFEEL ont permis de mettre au point des fiches pratiques descriptives, détaillées et opérationnelles sur les trois types de bâtis les plus courants : maisons individuelles, logements collectifs, petites unités tertiaires.

Ces fiches présentent, pour chaque solution proposée, ses avantages, les diagnostics préalables à effectuer, les performances minimales recommandées ainsi que les points de vigilance associés et la maintenance à prévoir. 9 cas pratiques sont examinés pour une ITE en fonction de la nature des murs : béton, maçonneries préfabriquées, pierres ou briques pleines, pans de bois, terre crue, ossature métallique ou bois, etc. Les mêmes types de murs ont été repris pour les solutions d'isolation thermique par l'intérieur.

Par exemple, pour une maison individuelle construite en pierres, briques pleines et moellons, la fiche détaille les avantages de l'ITE sur la maîtrise des charges, l'effet « paroi froide », l'atténuation des pics de chaleur, le chantier lui-même,

l'augmentation de la valeur verte (valorisation environnementale du bâti), la modernisation de la façade, la conservation de la surface habitable, la réduction des chocs thermiques, et enfin sur l'isolation acoustique. Un schéma de la maison individuelle est ensuite proposé pour mettre en évidence tous les points de vigilance à vérifier, chacun d'entre eux étant ensuite détaillé et expliqués.

La fiche liste ensuite les solutions techniques envisageables et leurs points de vigilance respectifs avec une mention quant à leur maintenance et entretien. Un renvoi vers les normes concernées, les guides ou recommandations professionnelles et enfin vers des fiches techniques du CSTB concluent chacun de ces documents.



Et toutes les fiches sont conçues de cette façon, pour chaque type de bâti, pour chaque type de murs et pour chaque type d'isolation (intérieure ou extérieure).

Bref, là encore, des outils simples mais très pointus et extrêmement pratiques à faire connaître absolument à nos entreprises !

## L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

La CAPEB apporte aussi sa pierre dans la qualification des besoins en accompagnant de manière personnalisée les chefs d'entreprises dans la définition des profils de postes qu'ils recherchent avec, notamment, son nouvel outil ARTICompétences. Et les besoins en recrutement devraient s'accroître au cours de la décennie selon un rapport de France

Stratégie et du Ministère du Travail qui confirme que la construction fera partie des secteurs les plus dynamiques en termes de créations de postes. Les avis de recherche pour les couvreurs, plombiers, menuisiers, soudeurs, peintres, notamment, ont beaucoup de mal trouver preneurs. Et pourtant, aujourd'hui, les entreprises qui s'inquiètent du niveau de leur activité pour

les mois qui viennent, du fait des hausses de prix qui découragent les clients et des délais d'approvisionnement qui désorganisent tous les chantiers, sont de plus en plus nombreuses. Souhaitons que le marché puisse retrouver assez vite des conditions apaisées, avec des délais de livraison de matériaux à nouveau raisonnables et des prix acceptables par les clients.